



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 74135

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de nombreux établissements scolaires, collèges et lycées, actuellement sans personnel infirmier. Elle lui rappelle que la mission de ces infirmières est double : dispenser des soins, mais aussi écouter les adolescents dans leurs interrogations liées à leur santé physique ou psychologique. Elle lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre, face à la pénurie d'infirmières, pour doter les établissements scolaires d'un environnement sanitaire satisfaisant et de qualité.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves constitue depuis plusieurs années un objectif prioritaire. A cette fin, un effort budgétaire significatif a été opéré pour renforcer les effectifs de personnels infirmiers. Ainsi, depuis 1998, 894 emplois et 190 équivalents temps plein d'infirmière ont été mis à la disposition des recteurs et le taux moyen d'encadrement, qui était à la rentrée 1997 d'une infirmière pour 2 360 élèves, sera d'une pour 1910 à la rentrée 2002. Bien entendu, le renforcement des effectifs sera poursuivi en 2003, dans le cadre de la prochaine phase de réalisation du plan pluriannuel pour l'éducation.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74135

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1357

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2193